



Travailler plus pour récupérer moins...

Ça y est le énième rapport Schmoldu sur les fonctionnaires est sorti ! Au cas d'espèce, il s'agit du rapport Laurent, du nom de son rapporteur, Philippe Laurent, maire UDI de Sceaux, et ci-devant président du Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale (CSFPT).

Très officiellement, en 190 pages le rapport préconise 34 recommandations qui ont pour principal objectif de renforcer l'égalité et l'équité entre les administrations, d'introduire plus de transparence dans les organisations et d'éviter certains abus.

Plus officieusement, il s'agit surtout, dans un cadre d'austérité budgétaire, de niveler vers le bas la prise en compte du temps de travail.

Ci-dessous, petit florilège...

Dans le texte	Notre traduction, pour la DGDDI
Recommandation n°4 (page 23) : « Inscrire dans les textes le principe d'une obligation annuelle de travail (OAT) de 1607 heures, quel que soit le nombre de jours fériés. »	→ Journée de solidarité s'emploiera désormais au pluriel...
Recommandation n°5 (page 24) : « Laisser le bénéfice des jours de fractionnement aux seuls fonctionnaires travaillant 7 heures par jour et 35 heures par semaine et ne bénéficiant pas de jours de RTT. »	→ ceux qui pourront prétendre aux 2 jours de Congé Annuel (CA) supplémentaires pourront faire une conférence dans une cabine téléphonique...
Recommandation n°6 (page 28) : « Mettre fin au maintien de régimes dérogatoires à la base légale de 1607 heures et à l'attribution de jours d'absence dépourvues de base légale. »	→ après la fin des indispos, exit les Autorisations Exceptionnelles d'Absence (AEA) ?
Recommandation n°13 (page 61) : « Limiter les possibilités de choix de cycles de travail à quatre maximum, dont un à 35 heures hebdomadaires et 7 heures par jour. »	→ C'est la fin d'un régime ajusté aux besoins, aussi bien des usagers que des personnels...
Recommandation n°19 (page 65) : « Borner sur une période limitée la consommation des heures supplémentaires effectuées (par exemple le trimestre). »	→ Si l'on est pas sûr de conserver dans le temps ses quelques dizaines d'heures d'avance, la fin du crédit d'heures (tel que nous le connaissons) se profile...
Recommandation n°28 (page 76) : « Mettre en place un régime de forfait-jour obligatoire pour les postes pour lesquels les nécessités de service l'exigent. »	→ C'est vaste, les nécessités de service...

Le meilleur ?

En page 87 : « Cette réflexion apparaît d'autant plus nécessaire que d'importants chantiers s'ouvrent sur le champ du travail dans le secteur privé dont les pratiques et les mentalités connaissent des évolutions rapides auxquelles la fonction publique ne pourra rester étrangère » !

S'il était nécessaire de convaincre autour de nous de la nécessité de se mobiliser contre la loi Travail, voici un argument choc !

Paris, le mardi 21 juin 2016